

Le 18 janvier 2019

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation
**Signature du Contrat de Développement Métropolitain
avec Angers-Loire-Métropole**
9,1 M€ pour accompagner les projets de la Communauté urbaine



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par Angers Loire Métropole.....	p.5
③ La Communauté urbaine	p.8
④ En savoir plus sur le CDM	p.9
⑤ Chiffres clés	p.10

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 18 janvier 2019

Communiqué de presse

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation

Signature du Contrat de Développement Métropolitain avec Angers-Loire-Métropole

9,1 M€ pour accompagner les projets de la Communauté urbaine

Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, et Christophe Béchu, Président d'Angers Loire Métropole et Maire d'Angers, ont signé aujourd'hui le Contrat de Développement Métropolitain (CDM) pour accompagner les projets de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. C'est le premier CDM signé en Pays de la Loire. Ce dispositif de la nouvelle politique régionale de contractualisation avec les territoires a été développé pour permettre un accompagnement spécifique des projets des Communautés urbaines et métropoles Ligériennes.

Disposant d'un maillage serré de communes rurales et d'une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent les grandes agglomérations et la métropole nantaise, la région des Pays de la Loire se caractérise en effet, par une grande diversité territoriale et une exigence d'équilibre. La Région s'est donc dotée d'une nouvelle politique territoriale avec un Pacte régional pour la ruralité et la création du Contrat de Développement Métropolitain et du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 ; deux outils avec lesquels elle entend favoriser l'initiative locale, encourager la capacité d'agir des élus locaux et rétablir l'équité territoriale.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre, le développement et l'attractivité de tous les territoires sans exception. C'est le sens de la nouvelle politique de contractualisation que nous avons bâtie en concertation avec les élus locaux pour agir à leurs côtés avec des outils adaptés à leurs besoins que ce soit pour les communes rurales, les EPCI ou les Communautés urbaines. Le Contrat de Développement Métropolitain a été pensé pour accompagner les besoins spécifiques d'Angers, Le Mans et Nantes tout en répondant à notre philosophie d'action pour les territoires : rétablir l'équité en apportant une attention particulière aux plus fragiles, agir en proximité au plus près des besoins des habitants, tout en laissant aux élus locaux la liberté de proposer les projets et de définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leur territoires », souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Les Contrats de développement métropolitain (CDM) doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers et Le Mans et de la métropole nantaise. Les CDM sont construits sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités. Chaque contrat offre la possibilité de financer des projets communaux.

Deux leviers financiers sont actionnés :

- une dotation sur des projets structurants, dédiée par territoire, dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 M€,
- une mobilisation accrue des fonds européens gérés par la Région (les fonds structurels européens et d'autres crédits européens).

La Région propose ainsi une coopération renforcée aux métropoles de Nantes, Angers et Le Mans afin qu'elles soient en mesure de mieux identifier et de mieux saisir les financements européens disponibles pour soutenir leurs projets prioritaires ainsi que ceux des acteurs locaux. Dans ce cadre, ces trois territoires bénéficient d'un suivi spécifique à leurs thématiques : agenda urbain, actions urbaines innovantes, « smart cities », etc.

*« Le dynamisme d'Angers Loire Métropole dans la mise en œuvre du Contrat de Développement Métropolitain souligne l'importance et la force du partenariat développé avec la Région des Pays de la Loire. Au-delà du CDM, Angers Loire Métropole s'engage dans les priorités régionales via les fonds européens et notamment le **FEDER** qui permet d'accompagner le développement de projets structurants pour le territoire. »* souligne Christophe Béchu, Président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole.

Pour le **Contrat de Développement Métropolitain** signé avec Angers Loire Métropole chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **9,1 M€**. A travers ce contrat, la Communauté urbaine souhaite engager des projets sur **4 thématiques prioritaires** :

- **Thématique n°1 : le renforcement de l'attractivité du territoire angevin avec l'ambition de conforter et de valoriser les équipements structurants**

Objectifs stratégiques :

Valoriser le cadre de vie et proposer de nouveaux services et équipements structurants.

Projet envisagé

Construction de la Patinoire d'Angers.

- **Thématique n°2 : le développement des activités touristiques sur le territoire**

Objectifs stratégiques :

Promouvoir la destination angevine en valorisant le patrimoine remarquable (naturel, historique...) du territoire angevin.

Projets envisagés :

- Aménagement de l'espace du Loir à Soucelles.
- Création d'un lieu d'information touristique à Saint Barthélemy d'Anjou.

- **Thématique n°3 : l'amélioration de l'offre de services et favoriser le vivre-ensemble grâce au développement de l'offre sportive et à la création et la préservation de lieux permettant de développer la solidarité et la cohésion sociale**

Objectifs stratégiques :

Développer les services et équipements dans une optique du vivre-ensemble

Projets envisagés :

- Création d'une Maison médico-sociale à Ecoflant.
- Construction d'un complexe sportif à Beaucouzé.
- Travaux de réhabilitation de la Maison communale de loisirs de Briollay.
- Réhabilitation/extension de l'annexe de la Mairie de Saint Clément de la Place.
- Réaménagement de bâtiments communaux en salles dédiées à la mixité sociale à Saint Jean de Linières.

- **Thématique n°4 : la transition énergétique**

Objectifs stratégiques :

Agir en faveur de l'environnement et du développement durable à travers de nouveaux modes d'économie ou de production énergétique

Projets envisagés :

- Centre des Congrès d'Angers
- Réfection du groupe scolaire Bellevue à Mûrs-Erigné

11 opérations du CDM Angers Loire Métropole sont déjà engagées et attribuées pour un montant total de 3 952 222 €.

- **Construction d'une salle de sport à Avrillé : 600 000 €.**
- **Construction d'un complexe sportif à Beaucouzé : 600 000 €.**
- **Réhabilitation de la Maison communale de loisirs à Briollay : 166 950 €.**
- **Rénovation/réhabilitation d'une salle des sports à Cantenay-Epinard : 161 000 €.**
- **Réalisation d'un terrain football synthétique et création d'ouvrage hydraulique à Montreuil Juigné : 231 000 €.**
- **Aménagement de l'espace du Loir à Soucelles : 13 280 €.**
- **Réhabilitation/Extension de l'annexe de la Mairie à Saint Clément de la Place : 29 688 €.**
- **Réaménagement de bâtiments communaux en salles dédiées à la mixité sociale à Saint Jean de Linières : 97 172 €.**
- **Construction des vestiaires du stade communal et d'une salle de convivialité à Soulaire et Bourg : 140 000 €.**
- **Modernisation et rénovation du Centre des Congrès d'Angers dont performances énergétiques : 1 690 000 €.**
- **Création d'une Maison médico-sociale à Ecoflant : 223 132 €**

L'accompagnement du projet de **construction de la nouvelle Patinoire d'Angers** pour un montant de 1 606 730 € sera proposé au vote des élus à l'occasion de la prochaine Commission permanente du Conseil régional le 8 février prochain. Ce projet bénéficie également d'un soutien régional au titre des Equipements Structurants d'Intérêt Régional à hauteur de 2,4 M€.

Focus projets

visite du Centre des congrès d'Angers

Travaux de modernisation et de rénovation



Le Centre des congrès d'Angers a été construit il y a plus de 30 ans. Depuis sa création, les besoins de la clientèle ont évolué, les normes techniques ont changé et les exigences attendues sur le fonctionnement (dont le volet « énergie » constitue une part importante) se sont précisées. Haut lieu du festival Premiers Plans ou des concerts de l'ONPL, il accueille

25 000 congressistes par an. Le programme des travaux permettra d'atteindre plus de 40% d'économie d'énergie :

- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures,
- Reprise des étanchéités des couvertures avec remplacement des isolants,
- Remplacement l'isolation du plafond de l'auditorium,
- Remplacement des systèmes de traitement d'air et leur régulation,
- Remplacement de l'éclairage existant par une technologie plus économe (LED) et mise en œuvre de système de commande par détection ou par programmation horaires.

La mise en service est programmée au mois d'avril 2019. Le montant global du projet est estimé à 18 457 162 €. La Région contribue à ce projet par une dotation de 1 690 000 € dans le cadre du CDM. Le projet bénéficie également d'un financement européen (FEDER ITI) de 949 957 €. Angers Loire Métropole contribue à hauteur de 5 400 000 € et la ville d'Angers à hauteur de 10 417 205 €.

Visite du quai de la Noë à Bouchemaine, aménagement du cœur de bourg

Les travaux du quai de la Noë s'inscrivent dans un projet plus global d'aménagement du cœur de bourg de Bouchemaine. Ce projet s'inscrit dans l'ambition 5 du projet de territoire 2016-2030 en renforçant la notoriété et le rayonnement du territoire, et répond parfaitement aux recommandations inscrites dans le plan de gestion du Val de Loire. Il participe de la valorisation touristique de la ville de Bouchemaine, ville inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, de la première couronne de l'agglomération. Au-delà du tourisme, l'aménagement permet de mettre en valeur les atouts patrimoniaux du territoire : façades du quai, vues vers la Maine et la confluence de la Loire.

Enfin, le projet favorise l'attractivité économique du territoire en offrant un cadre exceptionnel aux commerces, et plus particulièrement aux restaurateurs, qui pourront développer une activité en terrasse, qui ne sera plus gâchée par une circulation automobile incessante. Le programme de travaux :

- parking des Saulaies : reconfiguration et optimisation du stationnement
- place des saulaies : création d'une place de village permettant une valorisation et une identification de l'entrée de bourg
- quai de la Noë : création d'un espace piétonnier partagé, d'un nouveau dessin de quai avec un nouveau gabarit et une intégration des terrasses de restaurant à l'espace public.

La livraison est prévue en 2020. Le montant du projet concernant l'aménagement du quai est estimé à 600 000 €. Une contribution de la Région à hauteur de 210 000 € est attendue dans le cadre du CDM.

Et aussi

Maison médico-sociale à Ecoflant



Pour faire face à une hausse des demandes en matière de santé et d'action sociale, la municipalité, en concertation avec les professionnels concernés, souhaite réaliser un équipement facilitant l'accès, la continuité et la coordination des soins et des actions sociales. Le projet, situé sur la commune d'Ecoflant, se compose d'une part, d'une maison de santé pluri-professionnelle (MSP) et d'autre part d'un pôle

médico-social regroupant une pharmacie, un cabinet d'ostéopathie ainsi que des locaux dédiés à l'action sociale. Le pôle social regroupera ainsi sur un lieu unique et bien identifié par la population le centre communal d'action sociale et les permanences des partenaires sociaux intervenant sur le territoire d'Ecoflant (CLIC, ADMR, MLA, Assistante sociale...). Le pôle santé regroupera 1 pharmacie et 10 professionnels de santé : 3 médecins, 1 dentiste, 2 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 orthophoniste et 1 ostéopathe.

La livraison est prévue au printemps 2019. Le montant global de l'opération est de 1 908 742€. Le projet de maison de santé pluri-professionnelle (MSP) a bénéficié d'un soutien régional de 300 000 € pour un coût total de 1 231 922 €, dans le cadre du Plan santé de la Région des Pays de la Loire. Le pôle médico-social regroupant une pharmacie, un cabinet d'ostéopathie ainsi que des locaux dédiés à l'action sociale bénéficie d'un soutien régional de 223 132 € dans le cadre du CDM pour une dépense éligible de 546 961 €.

Construction d'une nouvelle salle de Sport à Avrillé

Les salles de sports existantes sur la Ville ne permettent plus de répondre aux demandes de développement des clubs sportifs (+7 % de licenciés sportifs en deux saisons), pour un total de plus de 4 000 licenciés sportifs sur l'ensemble des équipements sportifs municipaux. Le premier objectif est de répondre à la saturation des créneaux des équipements sportifs de la commune et au nombre croissant des licenciés sur la Ville. De plus, l'implantation de cet équipement sportif participe à répartir de manière équilibrée sur le territoire communal l'offre d'accueil pour les activités sportives développées par les différents acteurs sportifs de la Ville (associations, scolaires, services ville) et ainsi favoriser l'accessibilité du sport pour tous.

La construction de ce nouvel équipement s'intègre dans l'environnement du parc Georges Brassens et vient compléter les bâtiments municipaux existants: Cosec Hélène Boucher, Piscine, piste de BMX, Maison de la danse, centre culturel Georges Brassens.

Il est prévu une emprise foncière d'au moins 6 000 m². Cette salle répondra à une attente concernant la pratique du badminton, de l'escalade, du handball et du basket. Sur ces disciplines la qualité de jeu des sportifs amène la ville à recevoir des compétitions régionales et nationales.

Le montant global du projet de construction est estimé à 3 937 500 €. La Région contribue à ce projet par une dotation de 600 000 € dans le cadre du CDM.

7

Construction d'un complexe sportif à Beaucouzé

Pour répondre aux besoins des habitants et à l'accroissement de la population, la municipalité de Beaucouzé souhaite créer un véritable pôle sport et loisirs sur le site de la Haye comprenant :

- une salle multisports de 44 x 23,5 m sous une hauteur de plafond de 9 m comportant une tribune
- de 420 places,
- une salle de basket de 34 x 23 m, hauteur 7 m,
- une salle pour la pratique du badminton et du volleyball de 34 x 23 m, hauteur 9 m
- un hall d'accueil, des locaux communs : vestiaires, douches, sanitaires, salles de réunion, locaux d'entretien et de rangement.

Ce Bâtiment passif est conçu pour être exemplaire en termes de durabilité, confort, sobriété et économie d'énergie. La structure de la charpente est conçue pour recevoir une surface d'environ 2 000 m² de panneaux photovoltaïques.

Le projet d'un montant global estimé à 6 297 500 €, est accompagné par la Région à hauteur de 600 000 € dans le cadre du CDM.

En savoir plus sur le Contrat de développement métropolitain (CDM)

Les CDM répondent aux enjeux spécifiques des Communautés urbaines d'Angers et Le Mans et de la métropole nantaise.

- **Périmètre et chef de file du contrat**

L'EPCI représente l'ensemble des communes de son territoire, il est considéré comme chef de file du CDM. Il joue un rôle de coordonnateur et de mise en cohérence des initiatives locales. Il assure le suivi technique et financier des actions retenues au titre du Contrat, sa clôture et son bilan. C'est le relais privilégié de la Région auprès des maîtres d'ouvrage des projets.

- **Période**

Mise en œuvre du CDM à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Elaboration du contrat**

Le CDM est construit sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités. La Région proposera une coopération renforcée et un suivi spécifique de leurs thématiques aux territoires de Nantes, Angers et Le Mans pour mieux identifier et saisir les financements européens disponibles pour soutenir leurs projets.

- **Les autres leviers financiers**

La mobilisation des fonds européens

Elle s'effectuera en utilisant principalement deux outils :

1. Les Investissements territoriaux intégrés (ITI Feder) et plus largement les fonds structurels européens. Au titre des ITI, la Région engagera avec les collectivités bénéficiaires une action de simplification et d'allègement des procédures. Elle préparera avec elles les rencontres avec la Commission européenne dédiées à ces sujets.
2. D'autres crédits européens pourront être identifiés, au titre de programmes ou d'appels à projets européens, par les équipes régionales et le bureau de la Région à Bruxelles avec ces collectivités.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'économie mixte, Société publique locale, etc.) et Société anonyme d'habitation à loyer modéré. Exceptionnellement, des entreprises pourront être également bénéficiaires de crédits du contrat, notamment si les projets proposés sont relatifs à la transition énergétique.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité. Sur le territoire d'Angers Loire métropole 13 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds régional de développement des Communes » et du « Fonds écoles » pour un montant de 441 892 €.